

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

 Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

ELEMENTS DE CONTEXTE :

 Bâti

 Limites communales

 Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
1	Emplacement réservé n° 1 : Projet alternatif à l'AR31	Département (17)	543,09
48	Emplacement réservé n° 48 : Extension du dispositif d'assainissement collectif	Commune	2,265
49	Emplacement réservé n° 49 : Equipements publics	Commune	1,637
50	Emplacement réservé n° 50 : Espace vert et bassin de rétention	Commune	0,533
51	Emplacement réservé n° 51 : Elargissement de fossés pour gestion des eaux pluviales	Commune	0,143
52	Emplacement réservé n° 52 : Elargissement de fossés pour gestion des eaux pluviales	Commune	0,059
53	Emplacement réservé n° 53 : Elargissement de la voirie	Commune	0,052

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9500 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud
Mission : Elaboration du PLU
Sources : Cadastre DCFP 2019,
Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil
le 31/01/20

 CITADIA
CONSEIL

 even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ CIRÉ-D'AUNIS

